



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 23 novembre 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller(ères), Denise Laferrière, Jocelyne Houle et Richard Côté formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-1595

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 OCTOBRE 2005 ET DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 5 ET 12 OCTOBRE 2005 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif du 11 octobre 2005 et des séances ordinaires du comité exécutif des 5 et 12 octobre 2005 de la Ville de Gatineau ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2005-1596

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - 74 041,63 \$, 41 - 104 121,95 \$, 42 - 25 470,31 \$ ET 43 - 114 836,37 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 - 340 853,30 \$, 41 - 240 708,57 \$, 42 - 486 137,47 \$ ET 43 - 454 505,70 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 8 010,84 \$, 40 - 4 721,49 \$, 41 - 3 655,77 \$ ET 42 - 6 995,18 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 37 - 357 184,80 \$ ET 38 - 585 910,63 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40, 41, 42 et 43 accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, 41, 42 et 43 la liste des réquisitions numéro 39, 40, 41 et 42 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 37 et 38 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	74 041,63 \$	3 au 7 octobre 2005
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	340 853,30 \$	3 au 7 octobre 2005
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	8 010,84 \$	3 au 7 octobre 2005
Embauches numéro 37	Embauches de personnel temporaire	357 184,80 \$	26 au 30 septembre 2005

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	104 121,95 \$	10 au 14 octobre 2005
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	240 708,57 \$	10 au 14 octobre 2005
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	4 721,49 \$	10 au 14 octobre 2005

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	25 470,31 \$	17 au 21 octobre 2005
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	486 137,47 \$	17 au 21 octobre 2005
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	3 655,77 \$	17 au 21 octobre 2005
Embauches numéro 38	Embauches de personnel temporaire	585 910,63 \$	3 au 14 octobre 2005

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	114 836,37 \$	24 au 28 octobre 2005
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	454 505,70 \$	24 au 28 octobre 2005
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	6 995,18 \$	24 au 28 octobre 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1597

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 44 - 152 883,76 \$ ET 45 - 82 023,15 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - 487 332,39 \$ ET 45 - 36 698,54 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 - 10 162,12 \$ ET 44 - 10 416,55 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 39 - 627 301,92 \$ ET 40 - 350 708,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 44 et 45, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 44 et 45, les listes des réquisitions numéros 43 et 44 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 39 et 40 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	152 883,76 \$	31 octobre au 4 novembre 2005
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	487 332,39 \$	31 octobre au 4 novembre 2005
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	10 162,12 \$	31 octobre au 4 novembre 2005
Liste des embauches numéro 39	Embauches de personnel temporaire	627 301,92 \$	17 au 28 octobre 2005

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	82 023,15 \$	7 au 11 novembre 2005
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	436 698,54 \$	7 au 11 novembre 2005
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	10 416,55 \$	7 au 11 novembre 2005
Liste des embauches numéro 40	Embauches de personnel temporaire	350 708,12 \$	31 octobre au 4 novembre 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1598

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-40 À C-44 - 2 221 903,83 \$ - PÉRIODE DU 6 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-40, C-41, C-42, C-43 et C-44 d'un montant total de 2 221 903,83 \$ pour la période du 6 octobre au 9 novembre 2005, soit :

Numéro de la liste	Montant	Période
C-40	322 010,78 \$	6 au 12 octobre 2005
C-41	531 403,96 \$	13 au 19 octobre 2005
C-42	744 840,10 \$	20 au 26 octobre 2005
C-43	307 124,70 \$	27 octobre au 2 novembre 2005
C-44	<u>316 524,29 \$</u>	3 au 9 novembre 2005
Total : 2 221 903,83 \$		

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1599* VIREMENT BUDGÉTAIRE SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, en collaboration avec les autres services municipaux, a procédé à la révision de l'ensemble des recettes et dépenses anticipées pour l'exercice financier 2005;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements budgétaires doivent être effectués pour régulariser des écarts;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances anticipe que la municipalité réalisera un surplus de 6,5 M\$ à la fin de l'exercice financier 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les virements de fonds pour donner suite à la révision trimestrielle du trésorier pour l'année 2005.

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-71210	3 000 800 \$		Droits mutation immobilière
02-31310-515		593 000 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Location machinerie et véhicules
02-39800-631		718 000 \$	Ateliers mécaniques – Essence, diesel, propane
02-39800-649		339 800 \$	Ateliers mécaniques – Autres pièces
02-22200-123		600 000 \$	Combat des incendies – Temps suppl. pompiers
02-16100-411		250 000 \$	Ressources humaines – Services professionnels
02-16100-416		250 000 \$	Ressources humaines – Relations de travail
02-12200-412		250 000 \$	Affaires juridiques – Services juridiques
03-13200	2 000 000 \$		Surplus affecté
02-99200-205		2 000 000 \$	Autres dépenses - Déficit actuariel

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1600* MODIFICATION À LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS AU NIVEAU DES ANNEXES ET DES GRILLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-160 a approuvé la politique d'attribution des contrats de services professionnels et qu'une révision a été faite par la résolution numéro CM-2004-324 le 30 mars 2004;

CONSIDÉRANT QU'après plus de deux ans de mise en application de la politique d'attribution des contrats de services professionnels, il devient nécessaire d'effectuer certaines modifications;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances a procédé aux modifications nécessaires suite à une consultation avec les membres du Service d'ingénierie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter la politique révisée d'attribution des contrats de services professionnels afin de considérer les modifications à l'annexe 1, aux grilles 1, 2 et à l'annexe A et la suppression de la grille 3.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1601

SIGNATURE - CONTRATS - SERVITUDES D'INONDATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, la construction dans les zones inondables est assujettie à des dispositions particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'une des modalités de cette réglementation exige du propriétaire intéressé à construire dans un tel secteur, à consentir à la Ville de Gatineau une servitude d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les contrats relatifs aux servitudes d'inondation consenties à la Ville, au prix nominal de 1 \$ et ce, dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2009.

Adoptée

CE-2005-1602

SIGNATURE DES ACTES D'ACQUISITION DE SURLARGEURS DE RUES ET DE PASSAGES PIÉTONNIERS LORS DE REMEMBREMENT DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial ou industriel réalisés par des promoteurs, la Ville de Gatineau doit faire l'acquisition de surlargeurs de rues et de passages piétonniers lors de remembrement de terrains;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type d'acquisition, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces actes d'acquisition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les actes d'acquisition de surlargeurs de rues et d'acquisition de passages piétonniers consentis en faveur de la Ville, au prix nominal de 1 \$ et ce, dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2009.

Adoptée

CE-2005-1603 SIGNATURE - CONTRATS - SERVITUDES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial ou industriel réalisés par des promoteurs, ceux-ci doivent céder à la Ville de Gatineau des servitudes d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les contrats relatifs aux servitudes d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques consenties en faveur de la Ville, au prix nominal de 1 \$ et ce, dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2009.

Adoptée

CE-2005-1604 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS - BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES POUR LA COUR MUNICIPALE - ANNÉE 2006

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels viendra à échéance le 31 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat de soutien pour ces logiciels et que la compagnie Bell Solutions d'affaires est la seule à pouvoir fournir les services de soutien de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour un montant total de 56 642,59 \$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2006 les fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13440-555	9 262,19 \$	Développement informatique entr./logiciels
12100-555	43 933,34 \$	Cour municipale entr./logiciels
04-13493	3 447,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005 conditionnellement à l'adoption du budget 2006.

Adoptée

CE-2005-1605

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MODIFICATION À L'ENTENTE -
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE
EN VUE DE REHAUSSER LE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉLABORATION DE
LA POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu en 2003 une contribution financière de 37 575 \$ du ministère de la Famille et de l'Enfance pour l'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé une demande le 1^{er} mars 2005 au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour rehausser la contribution financière déjà accordée pour le développement de la politique familiale compte tenu de l'envergure de la démarche de consultation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a accordé à la Ville un soutien financier supplémentaire de 12 425 \$ pour compléter la réalisation de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signer une convention de modification à l'entente avec le ministère pour obtenir le versement de cette subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la convention de modification à l'entente relative à la mesure de soutien financière et technique aux municipalités et aux MRC avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine pour compléter l'élaboration de la politique familiale.

Adoptée

CE-2005-1606

**FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE FRONT
ET LES GALERIES D'AYLMER - VENDREDI 25 NOVEMBRE 2005, DE 18 H 30 À
21 H - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE
LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Guy Leblanc, au nom de l'APICA, à fermer complètement la rue Principale, entre la rue Front et les Galeries d'Aylmer, sauf pour les véhicules d'urgence, le vendredi 25 novembre 2005, de 18 h 30 à 21 h dans le cadre du Défilé du Père Noël, le tout selon les conditions suivantes :

- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires «Responsabilité et indemnisation» et «Responsabilité civile générale» (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2005-1607 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 83 360,32 \$ ET NUMÉRO B-38 - 124 901,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-37 d'un montant total de 83 360,32 \$ pour la période du 13 au 19 septembre 2005;
- numéro B-38 d'un montant total de 124 901,79 \$ pour la période du 20 au 26 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1608 RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-39 - 89 635,54 \$, B-40 - 82 410,04 \$ ET B-41 - 36 277,38 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-39 d'un montant total de 89 635,54 \$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2005;
- numéro B-40 d'un montant total de 82 410,04 \$ pour la période du 4 au 10 octobre 2005;
- numéro B-41 d'un montant total de 36 277,38 \$ pour la période du 11 au 17 octobre 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1609 SOUMISSION 2005 SI 191 - AB USINAGE INC. - REMPLACEMENT DES PLAQUES D'ÉCUME - USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - APPROXIMATIVEMENT 28 404,58 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme AB Usinage Inc., 670, boulevard Saint-René est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour la fabrication et la livraison de deux plaques d'écume au montant total de 28 404,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 6 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50004-002-5011	26 675,98 \$	Équipement et divers travaux usine EMR 04 20 remplacement des plaques
04-13493	1 728,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1610 **RÉSILIATION DE CONTRAT - ANNEXE C - RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-814 - SOUMISSION 2005 SP 091 - JULES BAILLOT & FILS LTÉE - FOURNITURE DE DEUX MINI-FOURGONNETTES DE TYPE À SEPT PASSAGERS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-814 adoptée le 25 mai 2005, adjugeait un contrat à la firme Jules Baillot & Fils Ltée, 960, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3, relativement à la fourniture de deux mini-fourgonnettes de type à sept passagers, annexe C de l'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat intervenu le 25 mai 2005 entre la Ville de Gatineau et la firme Jules Baillot & Fils Ltée, 960, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3. La résiliation du contrat prend effet à compter de la présente.

La résolution numéro CE-2005-814 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2005-1611 **AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ - OBTENTION DES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN PINK - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1159 a octroyé un mandat à la firme CIMA+ pour préparer les plans et devis nécessaires au projet de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le chemin Pink :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc sur le chemin Pink dans les secteurs de Hull et d'Aylmer.

Adoptée

CE-2005-1612 **SOUMISSION 2005 SP 172 - PLANEX CONSULTANTS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - PARC DES CÈDRES INCLUANT LA MARINA D'AYLMER - PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DESIGN - SERVICE D'URBANISME - 59 997,04 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Planex consultants Inc., 1222, avenue Seymour, Montréal, Québec, H3H 2A5, pour la prestation de services professionnels de consultant en urbanisme, en design urbain, en loisirs et en architecture de paysage pour réaliser un plan directeur d'aménagement et de design pour le parc des Cèdres incluant la marina d'Aylmer pour un montant de 59 997,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 septembre 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2005-1271.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61498-411-50120	56 345,84 \$	Plan directeur parc des Cèdres (Aylmer) serv. prof. et génie
04-13493	3 651,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1613

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 18 705,37 \$ À LA FIRME PLANI-CITÉ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT, TRONÇON 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme recommande le paiement d'un ajustement de 18 705,37 \$ incluant les taxes représentant le coût des honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux par l'architecte du paysage du tronçon 2 du projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'un montant additionnel de 18 705,37 \$ à la firme Plani-cité pour le projet de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, tronçon 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-004-5012	17 567,03 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve aménag. Maisonneuve phase II
04-13493	1 138,34 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1614*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ANIMATION - STRATÉGIE DE REVITALISATION DES ARTÈRES COMMERCIALES ET DE SUPPORT AUX ASSOCIATIONS DE GENS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE Développement Vieux-Hull, auparavant connue sous le nom de Corporation centre-ville fait partie des associations signataires de l'entente relative à la stratégie de revitalisation des artères commerciales et de support aux associations de gens d'affaires adoptée par le conseil le 17 juin 2003 par la résolution numéro CM-2003-705;

CONSIDÉRANT QU'en support additionnel à la subvention favorisant l'embauche d'une permanence, la dite stratégie de revitalisation met à la disposition des associations signataires une aide financière additionnelle pouvant atteindre 10 000 \$ pour favoriser l'animation du secteur commercial;

CONSIDÉRANT QUE Développement Vieux-Hull a formulé une demande d'aide financière dans ce volet en déposant les pièces justificatives requises et a satisfait les exigences prévues au protocole 2004;

CONSIDÉRANT QUE la diversité des activités d'animation organisées par l'association au cours de l'année 2004, notamment l'exploitation du marché Horticole la tenue de l'évènement Ferrari et les Concerts du Crépuscule correspondent aux attentes que la Ville a exprimées dans la stratégie de revitalisation de ses rues commerciales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser la somme de 10 000 \$ à Développement Vieux-Hull pour couvrir les frais engagés dans l'animation de son territoire commercial au cours de l'année 2004 et ce, conformément aux clauses prévues au protocole d'entente en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-971	10 000 \$	Programmes et projets de développement contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1615*

SUBVENTION - POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE - PROJET DE 62 NOUVELLES PLACES AU 118, BOULEVARD DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU – ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-159 adoptée le 10 février 2004, acceptait la mise en place d'une politique municipale d'aide financière pour l'implantation des centres de la petite enfance sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit une aide financière de 100 \$ par nouvelle place créée;

CONSIDÉRANT QUE la Garderie éducative Infantastique veut ouvrir un nouveau centre au 118, boulevard du Plateau et qu'elle a obtenu son permis de construction le 31 août 2005 afin de permettre la création de 62 nouvelles places :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, en vertu de l'adoption de la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, d'accorder une subvention de 6 200 \$ à la Garderie éducative Infantastique, à l'attention de madame Marie-Chantale Limoges, 1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	6 200 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1616

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET
PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE
DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la modification du nom de la rue du Musée pour la rue du Conservatoire car la résolution numéro CE-2005-732 a déjà nommé la rue du Musée dans un autre projet résidentiel.

De plus, ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Modification à une rue existante

Numéro de lot	Cadastre	Ancien nom de rue
15A-46 et 15A-99	Rang 4, Canton de Hull	Rue du Musée
Numéro de lot	Cadastre	Nouveau nom de rue
15A-46 et 15A-99	Rang 4, Canton de Hull	Rue du Conservatoire

La résolution numéro CE-2005-1102 est modifiée en conséquence.

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Noms des rues
2016-1-29	Rang 3, Canton de Hull	Rue des Vieux-Moulins
2016-1-22- et 2016-1-55	Rang 3, Canton de Hull	Rue de la Forge
2016-1-4 et 2016-1-54	Rang 3, Canton de Hull	Rue de la Fabrique
2016-1-56	Rang 3, Canton de Hull	Rue de la Laiterie
3 552 318	Cadastre du Québec	Rue d'Augusta
2 552 319, 3 552 349 et 3 552 350	Cadastre du Québec	Rue du Colonial
15A-166 et 15A-172	Rang 3, Canton de Hull	Rue des Louveteaux
15B-53	Rang 2, Canton de Hull	Rue Clarence

Adoptée

CE-2005-1617

**AUTORISATION PRÉALABLE AU REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS
PÉTROLIERS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS AFFÉRENTS - CORPORATION DE
L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA - PLAN DE MISE EN
VALEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -
YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté en mai 2004, un plan de mise en valeur de son aéroport et qu'elle en a confié la réalisation à la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE les réservoirs pétroliers ont atteint leur durée de vie maximale et que leur remplacement est exigé par des normes environnementales et gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres public a permis de choisir la plus basse soumission conforme, soit pour un montant n'excédant pas 350 000 \$ et que la Corporation est prête à accorder le contrat;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre la Ville et la Corporation prévoit à son article 24, que tout engagement financier de la Corporation supérieur à 150 000 \$ doit être préalablement autorisé par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa à accorder le contrat pour le remplacement des réservoirs pétroliers et autres équipements afférents, au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant n'excédant pas 350 000 \$. Ces sommes seront prises à même les budgets prévus pour les projets d'immobilisations de mise en valeur de l'aéroport.

Adoptée

CE-2005-1618

SOUSSION 2005 SI 233 - CARLE FORD INC. - ACHAT D'UN CAMION TRONQUÉ AVEC BOÎTE DE SERVICE DE TYPE FOURGON - SERVICE DE POLICE - 85 935,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carle Ford Inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture d'un camion tronqué avec boîte de service de type fourgon incluant toutes les options mentionnées à l'article 21 du devis pour un montant de 85 935,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 11 octobre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 85 935,18 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50002-001	75 000,00 \$	Fourgon une tonne
Futur FDI	5 705,48 \$	Fourgon une tonne
04-13493	5 229,70 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21710-692	5 705,48 \$		Équipe cynophile // Equip. non-capitalisable
03-10110		5 705,48 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1619 **SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, Case postale 2714, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour la distribution des paniers de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	de Masson-Angers - Subventions subventions
11417-972	200 \$	de Buckingham - Subventions subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1620 **SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association pour personnes exceptionnelles de Papineau inc., à l'attention de madame Line Couture, Case postale 2861, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	de Buckingham - Subventions subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1621 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE DES AÎNÉS DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'entraide des aînés de Buckingham, à l'attention de monsieur Gilles Lacelle, Case postale 2706, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	200 \$	de Buckingham - Subventions subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1622 **SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de colomb, conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Jean-Jacques Loyer, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour la parution de leur périodique "L'Auréole Colombienne".

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	300 \$	du Versant - Subventions subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1623 **MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE - 628, RUE LAFRANCE - MESURES CORRECTIVES - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Développement Lambert (l'entrepreneur) a procédé à la construction d'une habitation unifamiliale au 628, rue Lafrance sans l'obtention préalable de permis de construction et sans avoir déposé tous les documents requis en vue d'obtenir ce permis;

CONSIDÉRANT QUE cette construction doit s'effectuer selon les recommandations des experts en géotechnique concernant les mesures à prendre pour la stabilité des sols;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme et le Service des affaires juridiques ont fait signifier des avis d'infraction et des mises en demeure à l'entrepreneur et au propriétaire du fonds de terrain afin de déposer tous les documents requis et d'effectuer les travaux de stabilisation des terrains selon les recommandations des experts en géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE les documents demandés n'ont pas été fournis et que les travaux correctifs n'ont toujours pas été réalisés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre les démarches devant la Cour supérieure afin que les travaux correctifs soient immédiatement effectués pour la construction érigée au 628, rue Lafrance.

Adoptée

CE-2005-1624 **PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Sylvie Gallant	2 mai 2005	2 novembre 2005	CE-2005-568 13 avril 2005	6 mois
Jacques A. Cyr	9 mai 2005	9 novembre 2005	CE-2005-337 9 mars 2005	6 mois

Adoptée

CE-2005-1625 **PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Judith Massie	24 mai 2005	24 novembre 2005	CE-2005-746 11 mai 2005	6 mois
Marie-Hélène Lajoie	24 novembre 2004	24 novembre 2005	CM-2004-1057 23 novembre 2004	12 mois
Ingrid Moasil	16 décembre 2004	16 décembre 2005	CE-2004-1896 15 décembre 2004	12 mois
Alain Fournier	16 décembre 2004	16 décembre 2005	CE-2004-1897 15 décembre 2004	12 mois

Adoptée

CE-2005-1626 **PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Jacques Tremblay	9 mai 2005	16 septembre 2005	CE-2005-485 30 mars 2005	90 jours travaillés
Sylvie Morin	19 mai 2005	19 novembre 2005	CE-2005-786 18 mai 2005	6 mois
Renée Proulx	16 mai 2005	16 novembre 2005	CE-2005-697 4 mai 2005	6 mois

Adoptée

CE-2005-1627 **PERMANENCE DE SEPT EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Nathalie Roy	30 mai 2005	30 novembre 2005	CE-2005-640 27 avril 2005	6 mois
Pierre Beaudin	11 août 2005	6 octobre 2005	CE-2005-1232 10 août 2005	6 mois *
Jean Laurin	25 août 2005	21 octobre 2005	CE-2005-1305 24 août 2005	30 jours travaillés
Patrick Vaillancourt	19 mai 2005	19 novembre 2005	CE-2005-782 18 mai 2005	12 mois **
David Blais	19 mai 2005	19 novembre 2005	CE-2005-782 18 mai 2005	12 mois **
Daniel Bélanger	11 août 2005	11 novembre 2005	CE-2005-1233 10 août 2005	3 mois
Pierre Charron	23 mai 2005	1 ^{er} novembre 2005	CE-2005-946 8 juin 2005	90 jours travaillés ***

* Il est à noter que monsieur Pierre Beaudin occupe déjà le poste depuis le 10 février 2003.

** Une période de six mois de services continus à titre de policier temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de douze mois.

*** M. Charron était entré en fonction le 23 mai 2005 temporairement.

Adoptée

CE-2005-1628

MUTATION DE MADAME LISE BERTHIAUME AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / TECHNIQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Lise Berthiaume au poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Lise Berthiaume sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Berthiaume sera celui de la classe III, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Cette mutation est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Louise Girard au poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.) prévue le 2 janvier 2006 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1629

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CATHERINE RICHER AU POSTE DE
COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE
DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro N-2005-007 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Catherine Richer au poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Catherine Richer est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Richer sera celui de la classe 04, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-112 – Combats des incendies – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1630

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CLAIRE LABELLE AU POSTE DE
COMMIS SPÉCIALISÉ / COMMUNAUTAIRE AU SERVICE DE POLICE,
MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 347 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Claire Labelle au poste de commis spécialisé / communautaire au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Claire Labelle est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Labelle sera celui de la classe 04, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien – Administration - Police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1631 **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR CÉDRIC TANGUAY AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Cédric Tanguay au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Cédric Tanguay est assujéti à une période d'essai de 30 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Tanguay sera celui de la classe 9 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Ateliers mécaniques – Général – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1632 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOANNE BLAIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE / DIRECTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée / direction au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 399 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Joanne Blais au poste de secrétaire spécialisée / direction au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Madame Joanne Blais est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Blais sera celui de la classe 6, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 - Administration - Incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1633

PROMOTION DE MADAME JULIE VILLENEUVE AU POSTE DE SECRÉTAIRE / JURIDIQUE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire / juridique au Service des affaires juridiques, Services juridiques (poste numéro N-2005-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Julie Villeneuve au poste de secrétaire / juridique au Service des affaires juridiques, Services juridiques.

La date d'entrée en fonction de madame Julie Villeneuve sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Villeneuve sera celui de la classe VI, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1634

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANNY OUELLET AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Danny Ouellet au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Danny Ouellet est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Ouellet sera celui de la classe 9 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique – Général – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1635

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BUSSIÈRE AU POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE À LA DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jean-Pierre Bussière au poste de sergent-détective à la division des enquêtes criminelles au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Bussière est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bussière sera celui de sergent selon la convention collective des policiers de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Service de police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1636

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME DOMINIQUE EAST AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PERMIS D'AFFAIRES AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SECTION DU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien aux permis d'affaires au Centre de services de Hull, section du Service d'urbanisme (poste numéro N-2005-026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Dominique East au poste de technicien aux permis d'affaires au Centre de services de Hull, section du Service d'urbanisme.

Madame Dominique East est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme East sera celui de la classe 09, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1637

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CÉLINE PHILION AU POSTE DE SECRÉTAIRE - SOUTIEN AU CENTRE DE SERVICES DE HULL, SECTION DU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire - soutien au Centre de services de Hull, section du Service d'urbanisme (poste numéro 141 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Céline Philion au poste de secrétaire - soutien au Centre de services de Hull, section du Service d'urbanisme.

Madame Céline Philion est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Philion sera celui de la classe 06, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette promotion est conditionnelle à ce que la période d'essai de madame Sylvie Desaulniers, secrétaire au Service d'urbanisme, division planification, réglementation et transport, prévue le 2 décembre 2005 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1638

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ALAIN LAVOIE AU POSTE D'OPÉRATEUR B AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain, secteur Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Alain Lavoie au poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain, secteur Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Alain Lavoie est assujetti à une période d'essai de 30 jours travaillés et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lavoie sera celui de la classe 5 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Réseau routier – Balayage et arrosage – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1639
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2005-1730

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVON DALLAIRE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS ET DE DESIGN URBAIN AU SERVICE D'URBANISME, DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur de projets et de design urbain au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yvon Dallaire au poste de coordonnateur de projets et de design urbain au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Yvon Dallaire est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Dallaire sera celui de la classe 3, 6^e échelon selon la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-115 – Programmes et projets de développement – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1640

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR SYLVAIN LAVIGNE AU POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de spécialiste en approvisionnement au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances (poste numéro N-2005-025 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Sylvain Lavigne au poste de spécialiste en approvisionnement au Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances.

Monsieur Sylvain Lavigne est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Lavigne sera celui de la classe X, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs qui sera en vigueur au moment de l'entrée en fonction (convention de l'ex-Ville de Gatineau ou nouvelle convention des cols blancs).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1641

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESSIEURS RENAUD CÔTÉ-BARRETTE, MICHAEL CÔTÉ ET MADAME GABRIELLE MICHAUD AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de messieurs Renaud Côté-Barrette, Michael Côté et madame Gabrielle Michaud au poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Les personnes précitées sont assujétiées à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera celui de la classe d'agent, 2^e échelon de la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1642

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS LABELLE AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE - OPÉRATIONS AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-1442

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1442 adoptée le 21 septembre 2005, acceptait l'engagement à l'essai de monsieur François Labelle au poste de commis technique – opérations au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2005, monsieur François Labelle a demandé à retourner à titre d'employé temporaire selon les pratiques établies dans l'ex-Ville de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'abroger sa résolution numéro CE-2005-1442 adoptée le 21 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1643

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JOCELYN BIGRAS AU POSTE DE COMMIS TECHNIQUE / ARCHIVES - FICHER CENTRAL AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis technique / archives – Fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens (poste numéro 355 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jocelyn Bigras au poste de commis technique / archives – Fichier central au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Jocelyn Bigras est assujetti à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bigras sera celui de la classe 02, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien – Administration - Police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1644

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CAROLINE ALBERT AU POSTE DE
COMMIS ADMINISTRATIF - PERCEPTION À LA COUR MUNICIPALE,
SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – perception à la cour municipale, Services juridiques (poste numéro 051 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Caroline Albert au poste de commis administratif – perception à la cour municipale, Services juridiques.

Madame Caroline Albert est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Albert sera celui de la classe 03, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1645

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME JOANNE BRÛLÉ-JOHNSTON AU
POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION
REVENUS, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances (poste numéro 215 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Joanne Brûlé-Johnston au poste de commis administratif au Service des finances, division revenus, Module de l'administration et des finances.

Madame Joanne Brûlé-Johnston est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Brûlé-Johnston sera celui de la classe 05, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1646

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LOUISE PICHÉ AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ / GESTION DE PLATEAUX AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DIVISION MAISON DU CITOYEN, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / gestion de plateaux, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, division de la Maison du Citoyen, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 289 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Louise Piché au poste de commis spécialisé / gestion de plateaux, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, division de la Maison du Citoyen, Module de la culture et des loisirs.

Madame Louise Piché est assujettie à une période d'essai de neuf mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Piché sera celui de la classe 04, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19921-112 – Direction loisirs, sports et vie communautaire – Maison du Citoyen - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1647

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESSIEURS JEAN-PHILIPPE DENIS ET MATHIEU LEFEBVRE AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de messieurs Jean-Philippe Denis et Mathieu Lefebvre au poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Les personnes précitées sont assujetties à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera celui de la classe d'agent, 2^e échelon de la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1648
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2006-50

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CLAIRE BOUCHARD AU POSTE DE
COMMIS SPÉCIALISÉ / TECHNIQUE AU SERVICE DES ARTS, DE LA
CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES
LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs (poste numéro 016 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Claire Bouchard au poste de commis spécialisé / technique au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Madame Claire Bouchard est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Bouchard sera celui de la classe III, 0^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72220-112 – Gestion des collections – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1649

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR DENIS SANS CARTIER, PRÉPOSÉ AUX
COMPTEURS D'EAU AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE
DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1^{ER} JANVIER 2006**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Sanscartier, préposé aux compteurs d'eau au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 34 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Denis Sanscartier les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} janvier 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Sanscartier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1650

RETRAITE DE MONSIEUR JEAN CARDINAL, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - 1^{ER} DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Cardinal, agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean Cardinal les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} décembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Cardinal leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1651

RETRAITE DE MONSIEUR MARCEL MARTIN, MENUISIER II AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Martin, menuisier II au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 25 ans et deux mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Marcel Martin les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} novembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Martin à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Martin leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1652

RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL GAGNON, JOURNALIER AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Gagnon, journalier au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 26 ans et un mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Michel Gagnon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} décembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Gagnon à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Gagnon leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1653

RETRAITE DE MONSIEUR CLAUDE PATRY, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Patry, agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans et un mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Claude Patry les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} février 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Patry leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1654

RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHARRON, AGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Claude Charron, agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} février 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean-Claude Charron les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} février 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Charron leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1655

DÉMISSION DE MADAME ÉLISE GILBERT AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Gilbert, occupant le poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Élise Gilbert au poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 21 octobre 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Élise Gilbert les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Élise Gilbert de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1656

DÉMISSION DE MADAME SYLVIE DESCHAMPS AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Deschamps, occupant le poste de conseiller en ressources humaines au Service des ressources humaines a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Sylvie Deschamps au poste de conseiller en ressources humaines, Service des ressources humaines et ce, à compter du 21 novembre 2005, 16 h 30.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Sylvie Deschamps les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Sylvie Deschamps de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1657
Modifié par la
résolution numéro
CE-2006-594

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2005-1520 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR SYLVAIN BARETTE AU POSTE D'AGENT DE BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1520 adoptée le 5 octobre 2005, acceptait la demande de congé sans solde de monsieur Sylvain Barette au poste d'agent de bâtiment au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter une modification à la période du congé sans solde :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que la période du congé sans solde de monsieur Sylvain Barette soit modifiée pour une période de un an au lieu de six mois.

La période du congé sans solde de monsieur Sylvain Barette au poste d'agent de bâtiment au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme sera du 14 octobre 2005 au 13 octobre 2006.

La résolution numéro CE-2005-1520 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2005-1658

LETTRE D'ENTENTE PERMETTANT L'INTÉGRATION DE QUATRE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL À LA FONCTION DE SALARIÉ TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau désirent apporter des modifications aux modalités prescrites par l'article 11.8.4 de la convention collective des pompiers et pompières de Gatineau et ce, afin de permettre l'intégration de salariés à temps partiel à la fonction de salarié temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la présente lettre d'entente ne vise uniquement que les salariés signataires, toutes les dispositions de la convention collective continuent de s'appliquer intégralement à ces derniers, à l'exception des modifications convenues aux dispositions 1 à 4 de la lettre d'entente POM-05-01 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve et ratifie la lettre d'entente POM-05-01 à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur général, le directeur du Module de la protection des personnes et des biens, le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer ladite lettre d'entente.

Adoptée

CE-2005-1659*

NOMINATION DES MEMBRES – COMITÉ DES IMMOBILISATIONS, DE LA CIRCULATION ET DU BUDGET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de nommer les personnes suivantes sur le comité des immobilisations, de la circulation et du budget :

Président : Richard Côté
Membres : Aurèle Desjardins
Denis Tassé

De plus, ce comité nomme les personnes suivantes :

- le trésorier et directeur du Module de l'administration et des finances;
- les directeurs des centres de services;
- le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement ou son représentant, au besoin;
- le directeur du Module de la protection des personnes et des biens ou son représentant, au besoin;
- le directeur du Module de l'aménagement et du développement du territoire ou son représentant, au besoin;
- le directeur du Module de la culture et des loisirs, au besoin;
- un représentant du Service des communications;
- un représentant de la Société de transport de l'Outaouais, au besoin.

Le maire ou son représentant et le directeur général ou son représentant font partie d'office de ce comité.

Le chef de la division planification financière, monsieur André Barbeau, agira à titre de secrétaire du Comité.

Les personnes ressources seront nommées par le directeur général.

Le mandat du comité fera l'objet d'une résolution ultérieure.

Les résolutions numéros CE-2003-173 et CE-2003-1784 sont abrogées en conséquence.

Ce comité recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2003-1344.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1660

PROMOTION À L'ESSAI DE MESSIEURS ÉRIC CHARBONNEAU, DALE MOORE, DANIEL ST-JACQUES ET RICHARD J. GROULX AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler quatre postes de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de messieurs Éric Charbonneau, Dale Moore, Daniel St-Jacques et Richard J. Groulx au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

Les personnes précitées sont assujettis à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera de 15 % de plus que le salaire du lieutenant, tel que stipulé dans la politique salariale et recueil des conditions des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 – Administration incendie – État major pompier.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1661 **ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE MESSIEURS LUC BOUVIER À TITRE DE DIRECTEUR DU CABINET DU MAIRE, DE MATHIEU LAROCQUE À TITRE D'ATTACHÉ DE PRESSE ET DE MICHEL DÉZIEL À TITRE D'ADJOINT AU DIRECTEUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du projet de Loi 111, sanctionné le 17 juin 2005, le Maire peut nommer un directeur de son Cabinet et les autres personnes nécessaires au bon fonctionnement de ce Cabinet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les contrats de messieurs Luc Bouvier à titre de directeur du Cabinet du maire, de monsieur Mathieu Larocque à titre d'attaché de presse et de monsieur Michel Déziel à titre d'adjoint au directeur préparés par le Service des ressources humaines et ce, à compter du 23 novembre 2005 pour se terminer à la date de l'assermentation du nouveau conseil municipal.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats de travail lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1662 **PARTICIPATION DU CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR OPTIONS FEMMES EMPLOI - 1^{ER} DÉCEMBRE 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Denis Tassé à participer à une activité organisée par Option Femmes Emploi qui aura lieu le 1^{er} décembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Options Femmes Emploi, à l'attention de madame Julie Gagné, 145, Promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 2K4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	150 \$	des Riverains - Subventions subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1663 **SOUMISSION 2005 SI 254 - NEOPOST CANADA LIMITÉE - LOCATION - ÉQUIPEMENT POSTAL - SERVICE DU GREFFE - SALLE DE REPROGRAPHIE - TOTAL DE 42 483,98 \$ POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Neopost Canada Limitée, 14, Concourse Gate, suite 400, Nepean, Ontario, K2E 7S6, pour la location d'un équipement postal pour le Service du greffe, au montant de 42 483,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 9 novembre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

La location d'une durée de trois ans débutera le 1^{er} décembre 2005.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget les montants nécessaires pour la location de l'équipement postal pour les années 2006, 2007 et 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14200-513	1 108,29 \$	Reprographie et messagerie entr./Ameubl. équip.
04-13493	71,82 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1664

PARTICIPATION DU CONSEILLER LUC MONTREUIL AU CONGRÈS GÉODIFFUSION 2005 - 30 NOVEMBRE 2005 - QUÉBEC - 775 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Luc Montreuil à participer au congrès GÉOdiffusion 2005 – congrès annuel sur les solutions en géomatique d'affaires qui aura lieu à Québec le 30 novembre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 511,86 \$ à l'ordre de Korem Inc., à l'attention du secrétariat du congrès GÉOdiffusion, 680, boulevard Charest Est, bureau 120, Québec, Québec, G1K 3J4, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	775 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2005.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Lettre du maire Marc Bureau – Nomination des membres du comité exécutif

M. MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^{re} SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif